



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE  
D'AGRICULTURE  
DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT

**PROJAGRI**

## Déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement

### Vous êtes

- Agriculteur
- Éleveur bovins
- Atelier volailles
- Autres Installations Classées

### Vous souhaitez

- Déposer une déclaration ou demande d'Autorisation pour exploiter un élevage ICPE
- Respecter la réglementation concernant votre élevage

### Nous vous proposons

- La réalisation du dossier de déclaration Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- La réalisation du dossier de demande de dérogation pour une déclaration ICPE
- La réalisation de l'ensemble des pièces du dossier d'étude d'impacts de dangers, d'incidences Natura 2000 pour un élevage soumis à autorisation

### Notre expérience / nos références

- Connaissance de la réglementation ICPE
- Toutes les compétences (agronomie, pédologie, faune, flore, juridique, bâtiment, énergie...) sont directement disponibles à la Chambre d'Agriculture
- Réalisation des dossiers ICPE bovins depuis 1992
- Relation régulière avec le service instructeur

### Nous vous apportons

- Une réponse à vos besoins et un suivi de votre dossier dans le temps et le parcours administratif
- Des garanties de sérieux et de compétences

#### LES+

- ▲ Une expérience reconnue
- ▲ Des compétences sur tous les aspects du dossier ICPE
- ▲ Des moyens cartographiques et des ressources bibliographiques

#### Prix de la prestation

- ▲ Tarif et conditions de vente :  
Nous consulter

### Adressez-vous à votre Chambre d'Agriculture



Chambre Interdépartementale  
d'Agriculture Doubs - Territoire  
de Belfort  
130 bis rue de Belfort - BP 939  
25021 BESANCON CEDEX  
Tél. : 03 81 65 52 52  
Fax : 03 81 65 52 78

Contact :

Pierre-Emmanuel JAVEL

Tél : 03.81.65.52.36

Fax : 03.81.65.52.78

pejavel@agridoubs.com